

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL A L'OCCASION DE
LA CEREMONIE D'ECHANGE DES VOEUX AVEC LE
PERSONNEL DE L'AUTORITE DE REGULATION DE LA
SOUS-TRAITANCE DANS LE SECTEUR PRIVE « ARSP ».**

SIEGE ARSP, 12 FEVRIER 2021

Monsieur le Directeur de Cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre des PMEAs,
Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ARSP,
Monsieur le Directeur Général de l'OPEC,
Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'ARSP,
Madame la Directrice Nationale du PASP
Mesdames et Messieurs, Cadres et agents de l'ARSP ;

C'est avec beaucoup de joie que je me tiens devant vous à l'occasion de la cérémonie de ce jour.

En effet, cette cérémonie d'échange des vœux, la première dans nos annales, marque, à plusieurs égards, une étape importante dans la longue et fastidieuse mise en place de notre établissement public.

C'est depuis quatre longues années, jour pour jour, que la Loi n°17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé a été promulguée. Il a fallu attendre jusqu'au mois de mai 2018 pour que l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé, ARSP en sigle, soit créé par Décret du Premier Ministre avec pour mission essentielle de veiller à l'application de la Loi sur la sous-traitance. Mais les animateurs de l'ARSP eux seront désignés fin 2018.

Dans la fastidieuse mise en œuvre de ses missions, l'ARSP a mené toute l'année 2019 les activités de vulgarisation de la Loi sur la sous-traitance à Kinshasa (Atelier sur l'implémentation de la Loi sur la sous-traitance, Hôtel Béatrice), Lubumbashi dans le HAUT-KATANGA, à Kolwezi au Lualaba et procédé officiellement au lancement de ses activités à Kinshasa le 30 Octobre 2019 sous le Haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Elle a, en outre, mis en place un site web (www.arsp.cd) sur lequel les sous-traitants sont invités à s'enregistrer. A ce jour, plus de 700 sous-traitants ont soumis leurs demandes en ligne.

L'année 2020 que nous venons de terminer a été marquée par des faits majeurs notamment la mission de vulgarisation conduite conjointement par le Ministre de Tutelle et son collègue chargé des Mines dans la province du Katanga, les concertations avec les parties prenantes à la sous-traitance dans le secteur privé et, en interne, le recrutement des agents et cadres de l'ARSP mais aussi et surtout, la première mission de contrôle effectuée dans le secteur minier dans les deux provinces du Lualaba et du Haut Katanga.

Il faut relever que lors de la mission interministérielle de vulgarisation sus-évoquée, un délai butoir pour l'enregistrement des sous-traitants avait été fixé à fin février 2020 et qu'il était prévu que les équipes de contrôle allaient être déployées dès le mois de mars de l'année écoulée.

Mais à la suite d'une lettre de revendication initiée par un collectif d'Ambassadeurs accrédités dans notre pays, des concertations autorisées par le Gouvernement ont été convoquées pour lever des malentendus notamment autour du champ d'application de la Loi ainsi qu'en rapport avec l'étendue des compétences dévolues à l'ARSP en matière de contrôle des activités de sous-traitance dans le secteur privé. L'aboutissement desdites concertations a, malgré tout, contribué à la vulgarisation de la Loi en ce que les parties prenantes se sont convenues sur les points essentiels relatifs à ses mesures d'application et la nécessité absolue de l'appliquer pour favoriser l'émergence d'une classe moyenne congolaise.

La pandémie de coronavirus qui s'est déclarée juste après les concertations a considérablement ralenti la mise en œuvre du plan opérationnel de l'ARSP pour 2020. En effet, conformément aux orientations données par l'Autorité de Tutelle, l'ARSP à travers la feuille de route adoptée par son Conseil d'Administration ainsi que son plan opérationnel pour l'année 2020 avait déjà lancé des actions prioritaires notamment :

- Accentuer la campagne de vulgarisation en vue de bien faire connaître la Loi en insistant sur son bien-fondé et sur les effets positifs qu'elle est appelée à produire dans l'économie ; c'est dans ce cadre que chaque jeudi de la semaine sur une période d'au moins deux mois, des réunions sectorielles ont été organisées pour des échanges approfondis avec les entreprises principales ;
- Créer une synergie avec les différentes administrations et services concernés par la question de la sous-traitance ; une séance de formation a été organisée à l'intention des Directeurs de l'Office de Voirie et Drainage, OVD, dans le cadre de la mise en place des passerelles nécessaires avec les intervenants dans les marchés publics à savoir le maître d'ouvrage, le titulaire du marché et le sous-traitant.
- Mettre en place un cadre réglementaire pour une application effective des missions de l'ARSP. C'est ici le lieu de saluer la signature, d'une part, des Décrets modifiant et complétant les Décrets n°18/018 et 18/019 du 24 mai 2018, et d'autre part, des arrêtés ministériels d'application portant sur : (i) Les modalités pratiques d'enregistrement

des sous-traitants ; (ii) Les modalités de gestion des dérogations aux dispositions de l'article 6 de la Loi n°17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé ; (iii) Les modalités de recouvrement forcé des ressources dues à l'ARSP à l'occasion de la conclusion d'un marché de sous-traitance

- Mettre en place une plateforme informatique capable de prendre en charge toutes les interactions entre les parties prenantes à la sous-traitance dans le secteur privé. A ce jour, le site opérationnel de l'ARSP sert d'interface de promotion de ses activités, héberge le formulaire d'enregistrement des sous-traitants et, dans les prochains jours, les appels d'offre des entreprises donneuses d'ordre dans tous les secteurs d'activités seront publiés et consultés par les sous-traitants et ainsi leur permettre de soumissionner et gagner des marchés.
- Procéder au recrutement d'un personnel d'un personnel compétent, qualifié et formé. A ce jour, l'ARSP compte un personnel évalué à plus ou moins 70 agents et cadres de direction. Une trentaine de contrôleurs a suivi une formation spécifique au courant de l'année 2020 en vue d'acquérir la qualité d'OPJ.

L'année 2020 a aussi, et malheureusement, été marquée par un événement douloureux. Elle a, inopinément, arraché à notre affection un de nos Directeurs en la personne de feu CYRILLE KOMANDA LITATA. Je vous prie de vous lever et de garder une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Directeur de Cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre des PME,

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ARSP,

Monsieur le Directeur Général de l'OPEC,

Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'ARSP,

Madame la Directrice Nationale du PASP

Mesdames et Messieurs, Cadres et agents de l'ARSP ;

Plusieurs des défis qui devaient être relevés en 2020 sont toujours devant nous et exigent de tout agent et cadre de l'ARSP beaucoup d'implication. C'est pourquoi notre attente vis-à-vis de vous tous est que vous ayez toujours une conduite exemplaire, que vous fassiez montre d'un sens élevé de professionnalisme et d'engagement patriotique dans l'accomplissement des missions qui vous sont assignées.

Je vous souhaite, au nom de la Direction générale de l'ARSP, et en mon nom personnel, mes vœux de santé et de longévité pour cette nouvelle année 2021 pendant laquelle nous souhaitons des meilleurs résultats pour l'ARSP et l'atteinte de nos objectifs dans la mise en œuvre de la Loi sur la sous-traitance dans le secteur privé.

Pour terminer, je tiens à m'acquitter de l'agréable devoir de remercier et de souhaiter les mêmes vœux à Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, et l'ensemble du Gouvernement de la République pour leur disposition manifeste à accompagner l'ARSP dans la réalisation de ses missions.

J'adresse les mêmes remerciements et vœux à Son Excellence Monsieur le Ministre Justin KALUMBA MWANA NGONGO, Ministre de tutelle de l'ARSP pour avoir donné un coup d'accélérateur à l'adoption par le Conseil des Ministres des Décrets d'exécution.

Bonne année à tous.

Je vous remercie.